

Ecole Primaire Paul Hérault
Lettre de Rentrée 2016 - 2017

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire et, afin, qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, nous nous permettons un petit rappel :

Horaires classes maternelles (de la TPS à la GS)	Matin	Après-midi
Accueil	A partir de 8h45	A partir de 13h20
Enseignement lundi, mardi, jeudi et vendredi mercredi	de 8h55 à 12h de 8h à 11h55	de 13h30 à 15h40
Activités périscolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi		De 15h40 à 16h15

Horaires classes élémentaires (du CP au CM2)	Matin	Après-midi
Accueil	A partir de 8h45	A partir de 13h20
Enseignement lundi et jeudi mardi et vendredi mercredi	de 8h55 à 12h de 8h55 à 12h de 8h55 à 11h55	de 13h30 à 16h15 de 13h30 à 15h05
Activités périscolaires mardi et vendredi		De 15h05 à 16h15

Absences : Maternelle : 02.31.79.76.38 Élémentaire : 02.31.79.71.11

En cas d'absence, vous devez téléphoner entre 8h30 et 8h55 afin de prévenir l'école. Pensez également à utiliser le cahier de liaison pour écrire un mot justificatif le jour de la reprise. Les autorisations d'absences exceptionnelles sont à signaler par écrit à l'enseignant de votre enfant.

Médicaments :

Il est strictement interdit aux enfants d'avoir des médicaments sur eux, les membres de l'équipe enseignante et le personnel municipal ne sont pas autorisés à administrer un traitement, même sur production d'un certificat médical. En cas de maladie chronique (asthme, allergies...) un protocole d'accueil (PAI) est mis en place. (contacter la directrice très rapidement si votre enfant est concerné).

Assurance scolaire :

Elle est obligatoire pour les activités organisées par l'école qui déborderaient du temps scolaires et les activités facultatives (sorties, fête...). Merci de transmettre rapidement une attestation (n'hésitez pas à prendre la MAE : pour 11,30€ par an, votre enfant sera parfaitement couvert).

Fiche de renseignements et fiche d'urgence :

Merci de compléter la fiche de renseignements et la fiche d'urgence, sans oublier de préciser les personnes à contacter en cas de besoin. Ces fiches sont à nous retourner dans les plus brefs délais. Dans le cas de séparation, pensez à nous communiquer les coordonnées des deux parents. De plus, n'oubliez pas de nous transmettre vos nouveaux numéros d'appel en cas de changement.

Autorisation prises de vues :

Au cours de l'année et dans le cadre de projets de classe ou d'école, nous serons amenés à prendre des photos de vos enfants et les diffuserons sur le site internet de notre établissement. Nous vous remercions de bien vouloir remplir l'autorisation jointe et nous la retourner signée, par les deux parents ayant autorité.